

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/04/2015

Réception par le Prefet : 27/04/2015

Publication : 30/04/2015



Département
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-4-6-1

Séance du vendredi 24 avril 2015

**GERPLAN ET CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE
MISE EN OEUVRE D' ACTIONS
K214 K813**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND,
Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, Mme GROFF,
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER,
JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN,
MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien,
Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,
MM. VOGT, WITH.

EXCUSE : M. GRAPPE.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 du Conseil Général relative à la révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération n° CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 de la Délégation à l'Action Territorialisée,
- VU la délibération n° CG-2015-2-6-2 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 – Cadre de Vie (C05),
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'accorder une subvention aux porteurs des actions présentées et mises en œuvre dans le cadre de la démarche GERPLAN dont la liste figure dans le tableau annexé au présent rapport, pour un montant total de 13 093 €,
- d'autoriser le changement de maîtrise d'ouvrage pour le dossier GERPLAN CTV01277 relatif à la mise en place de prairies fleuries sur la commune de Petit-Landau, au bénéfice de la communauté de communes Porte de France Rhin Sud,
- d'autoriser le paiement la subvention de 13 500 € votée lors de la Commission Permanente du 6 juillet 2012 au bénéfice du GAEC SCHRUTT-Tisserand d'Orbey à l'EARL Ferme du Schoulzbach à Orbey, suite à la modification du statut de l'exploitation agricole (DRU04060).

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté
voix contre
abstentions